



Mercredi 5 juillet 2017

## **Xylella Fastidiosa en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : deux nouveaux foyers confirmés dans les Alpes-Maritimes**

### **Deux nouveaux foyers de *Xylella Fastidiosa***

Dans le cadre de la vigilance renforcée des services de l'Etat, trois arbustes situés sur les communes d'ANTIBES et de SAINT LAURENT DU VAR viennent d'être identifiés comme porteurs de la bactérie *Xylella Fastidiosa* sous-espèce **multiplex** par le laboratoire de santé des végétaux de l'ANSES.

Un de ces arbustes, un **genêt d'Espagne** (*Spartium junceum*) a été prélevé sur la commune de SAINT LAURENT DU VAR dans le cadre de la surveillance renforcée de la zone infectée créée suite à la découverte d'un premier foyer sur cette commune fin 2015.

Les deux autres arbustes, deux **polygales à feuille de myrte** (*Polygala myrtifolia*) ont été prélevés sur la commune d'ANTIBES dans le cadre de la surveillance de la zone tampon créée suite à la découverte d'un premier foyer sur cette commune fin 2015.

3802 prélèvements ont été analysés depuis le 21 juillet 2015 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 228 genres ou espèces végétales sensibles à la bactérie *Xylella fastidiosa*. 67 arbustes se sont révélés être contaminés (41 polygales à feuilles de myrte, 16 spartiers à feuilles de jonc, 7 lavandes, 1 arbre de Judée et 2 romarins d'Australie).

En application des mesures de lutte visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union européenne de *Xylella Fastidiosa* prévues par la décision d'exécution de la Commission européenne du 18 mai 2015 modifiée, de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2015 et de l'arrêté préfectoral du 5 février 2016, les mesures suivantes sont mises en place :

- délimitation d'une zone dite « infectée » de **100 m** autour des végétaux contaminés : une désinsectisation de tous les végétaux et un arrachage des végétaux hôtes seront effectués. Les propriétaires concernés seront très prochainement destinataires d'un courrier leur précisant la marche à suivre.
- délimitation d'une nouvelle zone dite « tampon » de **10 km** autour de cette zone infectée, dans laquelle les mouvements de végétaux spécifiés et hôtes (environ 200 espèces de végétaux à risque) sont réglementés (interdiction de circulation au delà de la zone tampon, sauf autorisation délivrée par le Service Régional de l'Alimentation selon les conditions prévues par la décision de la Commission Européenne du 18 mai 2015 modifiée le 12 mai 2016).

Une enquête épidémiologique visant à déterminer l'origine des végétaux contaminés et de leurs dates de plantation est également en cours.

Ces nouveaux cas portent à 21 le nombre de foyers découverts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont 17 dans les Alpes Maritimes et 4 dans le Var.

Retrouvez les informations sur le site de la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur :  
<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

**Contacts Presse**

Préfecture des Alpes-Maritimes : Bureau de la communication - Cabinet du Préfet : 04 93 72 22 40

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargée de communication - 06 88 68 01 13

**Liste des communes impactées par la délimitation de zones :**

**Var**

BANDOL  
EVENOS  
FREJUS  
LA CADIÈRE D'AZUR  
LA GARDE  
LA SEYNE SUR MER  
LA VALETTE DU VAR  
LE BEAUSSET  
LE CASTELLET  
LE PRADET  
LE REVEST LES EAUX  
LES ADRETS-DE-L'ESTEREL  
MONTAOUX  
OLLIOULES  
SAINT MANDRIER SUR MER  
SAINT-RAPHAËL  
SANARY SUR MER  
SIX FOURS LES PLAGES  
TANNERON  
TOULON

**Alpes-Maritimes**

ANTIBES  
ASPREMONT  
AURIBEAU-SUR-SIAGNE  
BEAULIEU SUR MER  
BEAUSOLEIL  
BEZAUDUN-LES-ALPES  
BIOT  
BLAUSASC  
CAGNES-SUR-MER  
CANNES  
CANTARON  
CAP D'AIL  
CARROS  
CASTAGNIERS  
CASTELLAR  
CASTILLON  
CHATEAUNEUF DE GRASSE  
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE  
COLOMARS  
DRAP  
EZE  
FALICON  
GATTIERES  
GORBIO  
GRASSE  
LA COLLE-SUR-LOUP  
LA GAUDE  
LA ROUETTE-SUR-SIAGNE  
LA TRINITE  
LA TURBIE

LE BAR SUR LOUP  
LE BROC  
LE CANNET  
LE ROURET  
LE TIGNET  
MANDELIEU-LA-NAPOULE  
MENTON  
MOUANS-SARTOUX  
MOUGINS  
NICE  
OPIO  
PEGOMAS  
PEILLE  
PEILLON  
PEYMEINADE  
ROQUEBRUNE CAP MARTIN  
ROQUEFORT-LES-PINS  
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE  
SAINT-BLAISE  
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT  
SAINT-JEANNET  
SAINT-LAURENT-DU-VAR  
SAINT-MARTIN-DU-VAR  
SAINT-PAUL- DE-VENCE  
SAINTE AGNES  
SOSPEL  
THEOULE-SUR-MER  
TOURRETTE-LEVENS  
TOURRETTES-SUR-LOUP  
VALBONNE  
VALLAURIS  
VENCE  
VILLEFRANCHE-SUR-MER  
VILLENEUVE-LOUBET

# Xylella fastidiosa - Carte des foyers et zones tampons autour des zones infectées

